

TULLE, le 5 octobre 2012

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)**

*Secrétariat Général*  
SC

**Arrêtés du 5 octobre 2012**

N°89 : Arrêté décidant la suspension du versement des loyers dus par la Ville de Tulle en faveur de la SCI "Les Cabannes" pour les locaux sis 25, Quai Gabriel Péri.

N°90 : Arrêté retirant et remplaçant l'arrêté n° 88 du 20 septembre 2012 portant approbation du renouvellement du contrat d'abonnement de télésurveillance et de location de matériel présenté par la Société Générale de Protection pour le Musée du Cloître.

N°91 : Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant n°2 à la Convention souscrite avec le Retromobil club pour la révision des frais de charges.

N°92 : Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante (Montant de la dépense : 607,19 € HT soit 726,20 € TTC).

N°93 : Arrêté portant approbation du renouvellement du contrat de maintenance souscrit avec la Société 4 @xes pour le suivi du produit Ordonnanceur TASK Collectivités installé au Service Informatique (Montant de la dépense : 416 € HT par licence).

N°94 : Arrêté portant approbation du renouvellement d'un contrat de suivi d'un logiciel de gestion documentaire souscrit avec la Société MOBYDOC pour le Pôle de l'Accordéon et le Musée du Cloître ( Montant total de la dépense : 2 230 € HT soit 2 667,08 € TTC).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR.